



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2367**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : Revente, à la commune, de l'immeuble situé 2, rue Pierre Dupont

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

**Bureau du 6 juin 2011**

**Décision n° B-2011-2367**

commune (s) : Saint Cyr au Mont d'Or

objet : **Revente, à la commune, de l'immeuble situé 2, rue Pierre Dupont**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté en date du 20 décembre 2010, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente de lots de copropriété situés 2, rue Pierre Dupont à Saint Cyr au Mont d'Or.

Il s'agit :

- d'un logement en rez-de-chaussée, composé de 3 pièces, pour une surface utile de 68,28 mètres carrés,
- d'un local commercial d'une superficie de 21,38 mètres carrés,

le tout cadastré sous le numéro 143 de la section AT.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de la commune, qui réalisera un programme de logements sociaux.

Aux termes de la promesse d'achat, la commune de Saint Cyr au Mont d'Or qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter ledit bien, partiellement occupé, au prix de 87 524 €, plus une commission d'agence de 5 233,92 €, soit un total de 92 757,92 €, conformément à l'avis de France domaine et à rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France Domaine rendu le 8 décembre 2010 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la revente, à la commune, pour un montant de 92 757,92 € d'un immeuble situé 2, rue Pierre Dupont à Saint Cyr au Mont d'Or.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

**3° - La recette totale** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles individualisés sur l'opération n° 1749, le 11 janvier 2010, pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

**4° - La somme à encaisser**, d'un montant de 92 757,92 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.**